



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN**

---

### **PROCES-VERBAL**

**de la SEANCE du CONSEIL de la COMMUNAUTE  
du 9 novembre 2006 à 19h - petite salle du gymnase de Ferrette**

Sous la Présidence de M Joseph Gissingner, Président.  
Sont présents : membres

Est Présent M Schmitt, Bureau d'étude Therm'Elec

Assistent également : Mlle Claudine RUETSCH  
M Philippe CHUDANT

Presse : DNA/ALSACE

**Le Président ouvre la séance ordinaire à 19h15.**

L'ordre du jour a été arrêté comme suit :

#### **1 Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2006**

#### **2 Etude chaufferie bois**

2. 1 Résultat étude bois présenté par M Schmitt

#### **3 Personnel**

3.1 Création d'un poste d'adjoint administratif

3.2 Assurance du personnel

#### **4 Piscine**

4.1 Attribution marché de travaux pour changement chaudière

#### **5 Ordures Ménagères**

5.1 Attribution marché Ordures Ménagères

#### **6 Système d'Information Géographique**

6.1 Attribution Marché

#### **7 Projet Complexe Communautaire**

7.1 Assurance Dommage Ouvrage

7.2 Aménagement étang de Ferrette

## **8 Finances**

- 8.1 Ristourne CIADE
- 8.2 CIADE Contrat Multirisque
- 8.3 Fixation tarifs cantine
- 8.4 Fixation tarifs piscine
- 8.5 Convention de partenariat avec Office de Tourisme

## **9 Divers**

Le Président de la CCJA remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

### **Propos liminaires :**

M Le Président remercie M Schmitt pour sa présence. La présentation de son étude ce soir solde le travail réalisé par son équipe sur le thème de la réalisation d'une chaudière bois pour le site de la piscine.

M Le Président tient à apporter un éclairage particulier sur le succès rencontré par la dernière édition du Marathon du Jura Alsacien. Complétée cette année par une course de 14 Km « La Ferrettoise », cette édition a vu le nombre des participants grimper en flèche : 292 pour le Marathon et 237 pour la Ferrettoise. Succès populaire, succès sportifs, on ne peut que se féliciter du travail de l'ensemble des bénévoles préposés à l'organisation de cette journée.

Concernant la téléphonie. Les sites sont désormais opérationnels. Les communes situées en zones blanches sont couvertes. Les objectifs du cahier des charges relatifs à la couverture des cinq communes classées zones blanches sont remplis. Reste des interrogations concernant les améliorations apportées sur la commune de Kiffis, non classée en zone blanche et sur le lieu dit « Birgmatte » sur le ban de la commune de Ligsdorf. Des mesures ont été réalisées sur site par un ingénieur radio d'Orange, un bilan écrit sera adressé prochainement à la Communauté de Communes.

L'Office de Tourisme a emménagé dans ses nouveaux locaux suite au démarrage du chantier de construction de l'Hôtel Communautaire. La Presse s'est faite l'écho de ce déménagement 33 rue du Château à Ferrette, au sein des espaces loués par le Restaurant du Jura.

Conformément au programme de travaux, le chantier de construction du Complexe Communautaire a commencé. Suite à l'implantation du bâtiment par l'entreprise Brogglé, semaine 46, seront installés les équipements de chantier. Les fondations seront entreprises à compter du lundi 20 novembre.

Mlle Claudine RUETSCH porte à la connaissance des membres présents les pouvoirs donnés par les membres absents.

## **1 Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2006**

Le Président soumet aux membres de l'assemblée le Procès Verbal de la dernière séance.

Mme Doll Bernadette demande au Président des informations complémentaires sur l'avis négatif donné lors du dernier Conseil suite à la demande de financement classe verte adressée par l'enseignante de la CLIS. M Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas d'un refus arbitraire mais d'une décision motivée par l'avis de M L'Inspecteur de l'Education Nationale. Ce dernier informant la Communauté de Communes que le financement des classes vertes est du ressort des communes dont sont issus les enfants scolarisés. Concernant la CLIS de Ferrette, sur 10 enfants scolarisés, 3 sont originaires de communes du territoire de la CCJA. M Le Président a donc proposé, lors du dernier Conseil, que soit suivi l'avis exprimé par M L'Inspecteur de l'Education Nationale.

Suite à cette explication le procès verbal est adopté sans modification, à l'unanimité.

## **2 ETUDE CHAUFFERIE BOIS**

### **2. 1 Résultat de l'étude bois présentée par M Schmitt**

L'objectif de cette étude, financée à 80% par le Conseil Régional, est d'analyser l'opportunité que constitue l'utilisation du bois énergie pour les besoins en chauffage et production d'eau chaude de la piscine, du collège, du gymnase et de l'Elan.

M Schmitt rappelle la genèse du projet, les bâtiments concernés, l'implantation du réseau de chaleur, le type de chaudière bois existante, les consommations estimées suivant les scénarii, les coûts d'investissement, de maintenance, de consommation...

Cet exposé d'une heure trente permet une synthèse de la problématique, claire et argumentée. En dehors des aspects chiffrés décrits ci après dans les tableaux de synthèse, il est à retenir :

M Schmitt a comparé deux solutions :

Une solution de base correspondant à la piscine après changement des chaudières et utilisation de l'énergie gaz.

Solution comparée à la variante incluant le gymnase, le collège, la piscine et le bâtiment Elan avec une chaudière bois.

Dans le cas de la première solution, la CCJA ne doit investir que dans une chaudière gaz pour la piscine. En effet, l'ensemble des bâtiments actuels fonctionne avec des chaudières nouvelles sauf la piscine qui fonctionne avec des chaudières fiouls datant de 1978

Dans le cas de la seconde solution, nécessité d'investir dans une chaudière bois. A noter que chaque bâtiment fonctionne avec ses propres chaudières en cas de défaillance de la chaudière bois. Aucune nécessité d'ajouter une chaudière d'appoint à côté de la chaudière bois. Nécessité par contre de changer les chaudières fiouls actuelles de la piscine pour un passage au gaz. La chaudière gaz servira alors de chaudière de secours pour la piscine et de chaudière d'appoint pour l'ensemble du réseau énergie bois.

M Schmitt précise que plus les quantités d'énergie appelées sont importantes et plus il est intéressant d'envisager une solution bois. La présence d'une piscine dans les bâtiments à desservir constitue une circonstance favorable à l'utilisation du bois.

## **Conclusion :**

**Passage au gaz de la piscine.** Solution qui peut facilement être mise en œuvre pour un coût de 50 000 € HT environ. A noter également que le gaz est une énergie plus propre que le fioul utilisé actuellement, meilleur marché et ne nécessitant pas de stockage. L'amortissement est réalisé en moins de deux ans. L'étude préconise d'ailleurs un changement de fait des chaudières de la piscine pour l'utilisation de l'énergie gaz en raison des avantages cités plus haut mais également par le fait que cette nouvelle chaudière pourra servir de chaudière d'appoint au réseau bois.

**Utilisation de l'énergie bois :** Cette solution impose des investissements plus importants que la solution de base : à hauteur de 781 175 € HT. La réalisation de ce projet nécessite une durée comparable à la construction d'un bâtiment. Deux à trois ans avant de pouvoir utiliser ce nouvel équipement. Le retour sur investissement est de 11 ans en tenant compte des subventions. A noter que les subventions sont dégressives chaque année de 10%. L'entretien est plus lourd et nécessite une personne spécialement formée pour optimiser le fonctionnement de la chaudière bois. Les coûts d'entretien et de réparation sont également plus élevés. Cependant hormis l'aspect financier, cette solution présente des avantages non négligeables :

- Une balance écologique incontestablement positive avec près de 2 780 tonnes de CO2 non rejetés et 240 T de soufre évités
- L'utilisation d'une énergie renouvelable, que l'on peut produire sur place
- Une valorisation des sous produits de la forêt
- Le développement d'une filière locale, source de création d'emplois
- Un exemple citoyen auprès de la population

Suite à l'exposé de M Schmitt

Suite au débat suscité par la présentation de cette étude,

Suite aux explications fournies par M Le Président,

## **Après en avoir délibéré, Le Conseil de la Communauté**

**DECIDE** de conclure ce chapitre énergie bois par la visite d'une chaufferie bois équivalente à celle préconisée pour équiper le site de Ferrette.

**DECIDE** de proposer l'inscription, dans le cadre des orientations budgétaires 2007, du coût d'investissement d'une chaudière bois et ainsi de mesurer l'impact sur le budget de la CCJA.

### 3 PERSONNEL

#### 3.1 Création d'un poste d'adjoint administratif

L'évolution continue du personnel de la Communauté de Communes du Jura Alsacien oblige régulièrement à la création de poste afin de répondre aux avancements de grade des agents

Ayant entendu les explications du Président

**Après en avoir délibéré, Le Conseil de la Communauté**

**APPROUVE** à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2007

**DIT** que les frais de déplacement inhérents au poste seront pris en charge par la collectivité

#### 3.2 Assurance du personnel

Le Président expose :

L'assurance couvrant les obligations statutaires de l'employeur souscrite auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance arrive à échéance au 31 décembre 2006 :

Vu les conditions particulières « version 2007 » présentées par la CNP Assurances ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

**DECIDE**

▫ **de confier les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires à la CNP pour l'année 2007**

- **des agents titulaires et stagiaires à temps non complet et non titulaires affiliés à l'Ircantec - n°3411H-76814**
  - **garanties** : incapacité (15 jours de franchise pour la maladie ordinaire) - maternité – adoption – accident ou maladie imputable au service ou maladies professionnelles
  - **assiette** : traitement de base + NBI + charges patronales 30% )
  - **taux de cotisation** : 1.65%
  
- **des agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la CNRACL n°1406D-76814**
  - **garanties** : décès – maladie (franchise en maladie ordinaire : 15 jours par arrêt) ou accident de vie privée – maternité – adoption - accident imputable au service ou maladies professionnelles

▪ **assiette** : traitement brut indiciaire + NBI + charges patronales 40%

▪ **taux de cotisation** : 4.90%

▫ **d'autoriser le Président à signer pour l'année 2007 les contrats et les pièces administratives et financières y afférents**

▫ **d'inscrire les crédits nécessaires au Budget de la Communauté pour l'année 2007.**

## **4 PISCINE**

### **4.1 Attribution marché de travaux pour changement chaudières**

Lors des séances du Bureau et du Conseil de Communauté du 28 juillet 2006 a été approuvé le lancement d'une consultation en vue du changement des chaudières de la piscine.

Suite à la consultation effectuée par la Communauté de Communes,

Suite aux conclusions de l'étude portant sur l'utilisation du bois énergie,

Vu les offres des entreprises SOCOMEX, AXIMA et BILGER parvenues à la CCJA :

SOCOMEX : 44 237 € HT

AXIMA : 46 921 € HT

BILGER : 48 264,48 € HT

Sous réserve de l'analyse des offres par le bureau d'étude Therm'Elec,

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

### **DECIDE**

**D'autoriser** Le Président à retenir l'offre de l'entreprise la mieux disante

**D'autoriser** Le Président à signer l'ensemble des pièces du marché et à engager les dépenses

## **5 ORDURES MENAGERES**

### **5.1 Attribution marché Ordures Ménagères**

Par délibération du Conseil de la Communauté de Communes le 12 juillet 2006 il a été décidé de procéder à un appel d'offre élargi à la Communauté Européenne afin de procéder au renouvellement du marché de service destiné à la collecte, au transport et au traitement des déchets issus de l'ensemble des foyers de la CCJA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

La procédure de consultation s'est déroulée de la manière suivante :

- Avis d'appel public à la concurrence : 01/09/2006
- Date limite de remise des offres : 23/10/2006
- Attribution des marchés faisant l'objet du présent rapport aux entreprises ayant présenté les offres les plus avantageuses selon les critères de sélection définis dans le règlement de consultation par la Commission d'Appel d'Offre: 08/11/2006

Après en avoir délibéré, le CONSEIL de la COMMUNAUTE

**DECIDE D'ATTRIBUER pour une durée de deux ans ferme, reconductible trois fois par période d'un an à :**

LOT 1: Collecte et acheminement des ordures ménagères, des plastiques creux, des papiers-cartons, des ELA

Attributaire SITA :

Montant Marché : 311 562,60 € TTC

LOT 2: Collecte et traitement des encombrants

Attributaire SITA :

Montant Marché : 36 481,90 € TTC

LOT 3: Collecte et traitement des réfrigérateurs, congélateurs

Attributaire SITA :

Montant Marché : 2 956,64 € TTC

LOT 4 : Tri et Conditionnement des plastiques creux

Solution retenue : Papiers , Plastiques, ELA en flux unique

Attributaire SCHROLL:

Montant Marché : 57 045,96 € TTC

LOT 5 : Tri et Conditionnement des papiers cartons :

Sans objet prestation assuré dans le lot 4

LOT 6 : Tri et Conditionnement des ELA

Sans objet prestation assuré dans le lot 4

LOT 7 : Collecte, transport et traitement des déchets verts

Attributaire SUNDGAU COMPOST:

Montant Marché : 73 428 € TTC

LOT 8 : Collecte, transport et traitement des métaux

Attributaire LITZLER:  
Montant Marché : 3 200 € TTC

LOT 9 : Collecte, transport et acheminement du verre

Attributaire SALEUR:  
Montant Marché : 21 527,27 € TTC

LOT 10 : Collecte, transport et traitement des produits toxiques

Attributaire LABO SERVICE:  
Montant Marché : 10 391,41 € TTC

### **Pour mémoire**

Une simulation pour l'année 2007 relative aux coûts des services de collecte et de traitement des déchets par prestataire, des volumes ainsi que des aides escomptées a été commentée.

On note une diminution globale de 3,18% sur les nouveaux marchés qui prendront effet au 1.1.2007.

Le tarif d'incinération des déchets n'est pas encore connu pour 2007. Cette diminution de l'ensemble des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets peut être minorée par l'augmentation des coûts d'incinération du SIVOM de Sausheim.

Cette diminution du coût global est liée, entre autres, à un choix différent fait parmi les options proposées par le prestataire, (options définies par les membres du groupe de travail) par rapport au mode de collecte actuel. Il a été décidé, afin d'optimiser les coûts, de collecter les plastiques, papiers cartons et ELA simultanément en flux unique (tout mélangé). Les ordures ménagères seront collectées chaque semaine conformément au planning actuel. Les plastiques, papiers cartons et ELA seront collectés une fois tous les quinze jours, en porte à porte, de façon mélangée. L'utilisateur devra donc une semaine sur deux, sortir ses ordures ménagères conformément au planning actuel et un autre jour sortir ses papiers cartons, plastiques et ELA. Hormis cette contrainte ce nouveau mode de collecte n'a pas d'incidence sur l'usage et le dimensionnement des bacs nécessaires à la collecte des produits recyclables.

L'optimisation des coûts en choisissant cette formule de collecte résulte de l'utilisation par le prestataire d'une benne de collecte traditionnelle et non de type « sélectat » comme actuellement. La collecte est réalisée plus rapidement. Séparer le flux OM du flux papier cartons, plastiques, ELA, évitera également de voir se mélanger aux OM des matériaux valorisables. Le prestataire réduit ses coûts de transport et ses coûts matériels, réduction qui se répercute au niveau de son offre pour la collectivité.

Une large information sera faite aux habitants pour les informer de ce changement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## **6 Système d'Information Géographique**

### **6.1 Attribution Marché**

Suite à la consultation effectuée par la Communauté de Communes pour la mise en place d'un système d'information géographique intercommunal,

Vu les offres des entreprises parvenues à la CCJA :

ESRI: 34 570,58 € HT

AMJ : 30 564,58 € HT

JVS : 34 459,50 € HT

STAR APIC : 32 264,58 € HT

Sous réserve de l'analyse des offres,

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

**DECIDE**

**D'autoriser** Le Président à retenir l'offre de l'entreprise la mieux à même de part son expérience et la qualité de sa prestation d'assurer ce service.

**D'autoriser** Le Président à signer l'ensemble des pièces du marché et à engager les dépenses

## **7 Projet Complexe Communautaire**

### **7.1 Assurance Dommage Ouvrage**

Par délibération en date du 28 septembre 2006 il a été décidé de lancer une consultation pour le choix d'un prestataire à même de garantir en dommage ouvrage le complexe communautaire.

Vu l'offre parvenue à la Communauté de Communes

CIADE seul prestataire répondant à la consultation de la CCJA

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

**DECIDE**

**De retenir** l'offre proposée par la CIADE pour l'assurance dommage ouvrage correspondant aux garanties limitées aux obligations légales sans franchise .

**D'autoriser** Le Président à signer le contrat et engager les dépenses

### **7.2 Aménagement étang de Ferrette**

Il a été procédé, durant la période hivernale de 2006, à la réfection de la digue de l'étang de Ferrette. Ces travaux constituaient une première phase dans l'amélioration et la mise en valeur de ce site. La deuxième phase porte sur l'amélioration du site par la création d'aménagements naturels. Ce projet sera réalisé en partenariat avec l'agence de l'eau et le Conseil Général du Haut Rhin.

Ayant entendu les explications du Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

**DECIDE**

**D'autoriser** Le Président à solliciter toutes les aides possibles

**D'autoriser** Le Président à lancer une consultation auprès d'entreprises capables d'exécuter ce type de prestations de travaux.

## **8 Finances**

### **8.1 Ristourne CIADE**

Après avoir pris connaissance que la CIADE fait bénéficier la Communauté de Communes d'une ristourne exceptionnelle qui représente 10% de la cotisation de 2005 ;

**Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté**

**DECIDE D'ACCEPTER** le chèque de la CIADE d'un montant de 519 Euros représentant une ristourne sur cotisation de 2005.

### **8.2 CIADE Contrat Multirisque**

Face à la multiplicité des avenants au contrat multirisques N°8407-1983, souscrit auprès de la CIADE par la Communauté de Communes du Jura Alsacien, cette dernière a souhaité que soit synthétisé dans un contrat unique l'ensemble des garanties apportées par ce prestataire.

Ce nouveau contrat N°9523-1983 porte le montant de la prime pour la Communauté de Communes à 5 734 € annuels à l'échéance du 04/04/2007, contre 5 250 € en 2006. Cette augmentation est due à l'extension du gymnase de Ferrette.

Considérant qu'une mise à jour de l'assurance protection juridique a été nécessaire, la Ciade a proposé un nouveau contrat police N°16733-1983 en remplacement de la police N°16118-1983.

Ayant entendu les explications du Président,

**Après en avoir délibéré le Conseil de la Communauté**

**AUTORISE** Le Président à signer le contrat multirisque de la CCJA, N°9523-1983, et le contrat protection juridique N°16733-1983

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2007.

### 8.3 Fixation tarifs cantine

Ayant entendu les explications du Président relatives aux tarifs de la restauration scolaire du collège de Ferrette gérée par la Communauté de Communes du Jura Alsacien ;

Sur proposition du Président et avis favorable du Conseil d'Administration du collège de Ferrette en date du 6 novembre 2006;

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

**DECIDE d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 les tarifs comme suit :**

➤ **Forfait trimestriel**

Catégorie	année 2006	année 2007	Augmentation
- élèves de 6 <sup>e</sup> /5 <sup>e</sup> et élèves de la CLIS	117,00	<b>119,00</b>	<b>+ 1,71% (+ 2 €)</b>
- 4 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup>	117,00	<b>119,00</b>	<b>+ 1,71% (+ 2 €)</b>

▫ Les Remises d'ordre pour congé de maladie sont appliquées à partir de 2 semaines d'absence consécutives (sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation)

▫ Les remises d'ordre pour stages sont appliquées pour la période concernée conformément à la convention de stage visée par le chef d'établissement du collège de Ferrette et selon le listing présenté par le gestionnaire du collège.

➤ **Tarif repas**

Catégorie	année 2006	année 2007	Augmentation
- repas (y compris élèves CLAD)	2,60	<b>2.65</b>	<b>+ 2% (+0.05 €)</b>
- repas visiteur	3.90	<b>3.95</b>	<b>+ 1.28% (+0.05 €)</b>

### 8.4 Fixation tarifs piscine

Ayant entendu les explications du Président

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

**DECIDE d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 les tarifs des droits d'entrée à la piscine de Ferrette comme suit :**

<u>TARIF NORMAL</u>	<u>TARIFS Actuels (en vigueur depuis le 1.1.2006)</u>	<u>TARIF à compter du 1.01.2007</u>	Part brute reversée à l'éducateur à compter du 1.1.2007 ❖ <b>Titulaire non titulaire *</b>
	€	€	
. Ticket	2.70	<b>2.80</b>	* varie en fonction de l'évolution des charges sociales

. <b>Carte</b> individuelle personnelle de 10 entrées ( valable 12 mois à partir de la date d'achat ) et pour groupe de 10 personnes)	21.00	<b>21.50</b>		
<b>TARIF REDUIT</b> <b>Sur présentation de justificatif</b>				
Enfants à partir de 4 ans, scolaires, étudiants, personnes de plus de 60 ans, invalides,handicapés, adhérent Ircos (présentation carte Cezam adulte ou enfant) Adhérent Relais Départemental gîtes de France (passeport vacances)				
. <b>Ticket</b> (+ adhérent Ircos et Relais départ. Gîtes France)	1.60	<b>1.60</b>		
. <b>Carte</b> individuelle personnelle de 10 entrées ( valable 12 mois à partir de la date d'achat ) et pour groupe de 10 personnes avec encadrement 1 accompagnateur gratuit pour 10 entrées	12.25	<b>12.50</b>		
<b>CARTE FAMILIALE ANNUELLE</b>	113.00	<b>115.00</b>		
<b>ECOLE DE NATATION</b>				
. <b>Carte</b> semestrielle 1 cours par semaine (septembre à janvier et février à juin)	36.00 p/période	<b>37.00</b>		
. <b>Carte</b> trimestrielle 2 cours par semaine (septembre à janvier et février à juin)	54.50 p/période	<b>56.00</b>		
<b>AQUA JOGGING</b>				
. <b>Carte</b> de 10 cours	47.00	<b>48.00</b>	<b>25.50</b>	<b>15.86</b>
<b>NAGE SUR LE DOS</b>				
. <b>Carte</b> de 10 cours	44.00	<b>45.00</b>	<b>22.50</b>	<b>17.97</b>
<b>COURS DE NATATION</b>				
. <b>Tarif normal</b> (Carte de 10 cours individuels)	147.50	<b>150.00</b>	<b>96.00</b>	<b>67.65</b>
. <b>Tarif réduit</b> (Carte de 10 cours individuels)	126.50	<b>128.00</b>	<b>96.00</b>	<b>67.65</b>
<b>FORFAIT HORAIRE ( hors ouverture au Public et Groupe = ou &gt; à 40 personnes)</b>				
- <b>SCOLAIRES</b>				
. Communes de la CCJA, Durmenach, Roppentzwiller et Werentzhouse (avec encadrement)	Gratuit	Gratuit		
. commune de Mooslargue (avec encadrement) par élève inscrit en début d'année scolaire et par séance de natation	4.25	<b>4.35</b>		
. Communes hors de la CCJA :				
- sans encadrement	60.00	<b>61.50</b>		
- avec encadrement	82.00	<b>84.00</b>		
- <b>NON SCOLAIRES ( sans encadrement)</b>	60.00	<b>61.50</b>		

## 8.5 Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Ferrette

### Le Président expose :

L'année 2006 a marqué une transition importante dans le partenariat développé par l'Office de Tourisme de Ferrette. Jusqu'à présent et depuis la création de la CCJA, l'Office de Tourisme, association, fonctionnait grâce à l'unique soutien financier et matériel de la Communauté de Communes. Son action de promotion touristique portait cependant bien au-delà des frontières de la CCJA et couvrait, en partenariat avec l'Office de Tourisme de la ville d'Altkirch, l'ensemble du Sundgau. Actions de promotions extérieures au Sundgau également par la promotion des sites, musés, patrimoine, gastronomie... des agglomérations voisines.

Pour rendre son action plus cohérente, l'Office de Tourisme de Ferrette a souhaité obtenir l'adhésion des Communautés de Communes de la Vallée de la Largue, d'Ill et Gersbach, du Canton d'Hirsingue et, toujours, de la CCJA à travers une convention passée avec chaque EPCI. : convention précisant les modalités de participations financières de chaque collectivité, l'action de l'Office de Tourisme sur leur territoire, la question de leur représentation au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.....

Les quatre Communautés de Communes ont été destinataires de la convention établie par le cabinet conseil Lévy Consultant pour adoption. Cette convention est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de 3 ans.

Cette convention marque une avancée en terme de partenariat entre EPCI voisins pour la poursuite d'un objectif commun.

La répartition financière pour les quatre EPCI est la suivante :

Communauté de Communes de la Vallée de la Largue :	14 265 €
Communautés de Communes du Jura Alsacien :	41 790 €
Communauté de Communes de l'Ill et du Gersbach :	7 792,50 €
Communauté de Communes du Canton d'Hirsingue :	11 152,50 €

Ayant entendu les explications du Président

### **Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

**DECIDE** : D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Ferrette.

**DIT** : Que les crédits seront inscrit au budget primitif 2007

**DIT** : que la nouvelle participation de la Communauté de Communes du Jura Alsacien remplace intégralement les charges assumées auparavant.

## **9 Divers**

### **9.1 Réflexion transport collectif Pays du Sundgau**

Mme Claudine Muller, membre du groupe de travail constitué à l'échelle du Pays du Sundgau pour porter la réflexion sur la question des transports collectifs, rend compte aux membres du Conseil de la CCJA de la première réunion de concertation.

Etaient présents les représentants des huit communautés de communes, M Le Sous Préfet, M Bihl Président du Pays du Sundgau, M Dufour CG68, Région Alsace. Des questions ont été soulevées lors de cette réunion :

- Question du temps passé dans les transports scolaires pour les élèves
- Question de la mobilité des personnes âgées, des chômeurs, des handicapés, des jeunes
- Question des déplacements professionnels
- Question de la fréquence et des destinations des circuits de transports actuels

Il a été décidé, conformément aux objectifs définis dans la Charte de développement du Pays du Sundgau, d'engager la phase 1 de l'étude (diagnostics et présentation des enjeux) afin de permettre aux membres du groupe de travail et aux membres des collectivités concernées.

L'étude se déroulera suivant le cahier des charges établi par l'association du Pays du Sundgau, cahier des charges présenté ci-dessous :

## PROPOSITION DE CAHIER DES CHARGES

### Etude sur les déplacements et les transports collectifs de proximité à l'échelle du Pays du Sundgau

#### 1- LE CONTEXTE DE L'ETUDE, LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

Le Pays du Sundgau est un territoire de près de 62 000 habitants répartis en 8 Communautés de Communes :

- la Communauté de Communes d'Altkirch
- la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue la Communauté de Communes 111 et Gersbach
- la Communauté de Communes du Jura Alsacien la Communauté de Communes de la Largue
- la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth
- la Communauté de Communes de la vallée de Hundsbach.

La commune la plus peuplée est Altkirch avec environ 5 400 habitants. La superficie du Pays du Sundgau est de 663 km<sup>2</sup>, avec une densité de population de 93 habitants par km<sup>2</sup>.

Le territoire du Pays du Sundgau dispose d'un Schéma Directeur adopté en février 2001.

Situé dans le département du Haut-Rhin et en région Alsace, le Pays du Sundgau est un espace rural où les déplacements convergent vers les bassins de vie (Altkirch, ville-centre et les bourgs centres de Illfurth, Hirsingue, Dannemarie, Ferrette, Waldighoffen et Seppois) et les agglomérations proches (Mulhouse, Bâle et Belfort).

Les déplacements reposent sur différents facteurs :

- la localisation des pôles d'emplois et de services dans les principaux bourgs centres locaux ou les agglomérations de Mulhouse et Bâle,
- la qualité de vie du Sundgau rend cet espace résidentiel particulièrement attractif, marqué par des migrations pendulaires croissantes en majorité vers la Suisse et vers l'agglomération mulhousienne et dans une moindre mesure vers l'agglomération Belfortaine,
- l'éloignement de certains secteurs géographiques, du fait de la topographie des lieux (majorité de vallées et collines), par rapport aux services et aux équipements engendre un accroissement des déplacements nécessaires,
- la richesse du patrimoine naturel et paysager du Sundgau est propice au développement des déplacements liés aux loisirs et au tourisme.

La ligne SNCF Mulhouse - Belfort traverse le territoire avec des arrêts sur plusieurs communes (notamment à Illfurth, Altkirch, Dannemarie et Montreux Vieux). Le territoire du Pays est également desservi par plusieurs lignes de bus du réseau départemental :

- Altkirch - Saint-Louis
- Ferrette - Mulhouse

- Lutter – Ferrette

## **PHASE 1 : Réalisation du diagnostic et présentation des enjeux liés aux déplacements et aux transports collectifs sur le territoire**

Il s'agit notamment de réaliser un état des lieux :

de l'offre de transports sur le territoire du Pays et de son efficacité, - des habitudes de déplacements des habitants (caractéristiques des différents types de populations et déplacements les plus courants et souhaités), à l'aide de critères géographiques, quantitatifs et qualitatifs dans le but d'identifier les besoins potentiels en matière de transports sur le territoire du Pays afin de dégager les principaux enjeux, à travers l'analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande.

Cette phase permet de recueillir des données, de prendre connaissance des études existantes, de déterminer les projets existants et de réaliser des entretiens avec les personnes ressources.

Cette phase sera accompagnée d'une analyse des résultats sous la forme d'une cartographie précise par thème à l'échelle du territoire du Pays du Sundgau.

## **PHASE 2 : Proposition d'une stratégie de développement, détermination des priorités et définition de scénarii de mise en cohérence des systèmes de transports (existants ou à créer)**

## **PHASE 3 : Proposition d'un programme d'actions défini en fonction du ou des scénarios et des priorités retenus**

Il s'agit de proposer un tableau de bord des actions à mener à court, moyen et long terme. Le contenu précis des actions à mettre en oeuvre sera développé (public concerné, maître d'ouvrage, partenaires, contenu de l'action, estimatif des coûts, durée, outils d'évaluation).

Chaque phase de l'étude devra faire l'objet d'une présentation devant le comité de pilotage et d'une validation par celui-ci. Une présentation de l'étude finale est prévue devant l'Assemblée Générale de l'Association pour valider l'ensemble des résultats de l'étude.

### 4- LES MODALITES D'ORGANISATION DE L'ETUDE

#### 4.1 Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est l'Association « Le Pays du Sundgau ». Elle est représentée par son président, Monsieur Helmuth BIHL, maire de Illfurth et président de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Coordonnées : L'Association « Le Pays du Sundgau »  
1, Grand Rue  
68 720 Illfurth  
Tél : 03 89 25 49 82  
Fax: 03 89 07 03 17  
[pays.sundgau@wanadoo.fi](mailto:pays.sundgau@wanadoo.fi)\*

#### 4.7 Les échéances

La date limite de remise des offres est fixée au : **lundi 11 décembre 2006**

## **9.2 Demande de soutien de l'entreprise Vissal de Linsdorf**

M Le Maire de Linsdorf attire l'attention des membres du Conseil sur la demande faite par l'entreprise Vissal , Ets située sur le ban de sa commune, pour l'obtention d'une aide à l'investissement. Cette entreprise a en projet la construction d'un hangar de stockage de 1 700 m2 pour un montant de 698 000 €. Investissement permettant le salariat supplémentaire de trois personnes en trois ans. Le démarrage de l'activité est envisagé pour juin 2007.

L'entreprise souhaite que la commune de Linsdorf intervienne dans le cadre du Fond Départemental d'Aide à l'Industrialisation. Ce fond permet aux entreprises de bénéficier de prêts à taux zéro. Une partie du montant de l'investissement, jusqu'à hauteur de 25%, étant apporté par les collectivités. Le Syndicat mixte Alsabail par l'intermédiaire d'une convention passée avec les collectivités s'occupe du déblocage des fonds en directions de l'entreprise. Alsabail garantie également la collectivité en cas de non-remboursement par l'entreprise de sa dette auprès de la collectivité.

L'entreprise peut rembourser la collectivité :

- Par des échéances sur neuf ans après une année moratoire, soit une période de 10 années en tout.
- Par des échéances sur cinq ans après trois années moratoires, soit une période de 8 années

La part à apporter par la CCJA est de 5% du montant total de l'investissement soit : 34 900 €

M Le Maire de Linsdorf souhaite que ce soit la Communauté de Communes qui fasse ce prêt à l'entreprise Vissal pour deux raisons :

- La commune de Linsdorf ne peut assumer cette demande financièrement
- La compétence développement et soutien aux activités économique appartient à la CCJA.

### **M Le Président expose :**

C'est la première demande de ce type qui est formulée auprès de la CCJA. Cependant l'action d'Alsabail auprès des collectivités sur ce type de projet est fréquente et ne pose pas de difficultés particulières.

Effectivement cette demande rejoint le champ de compétence de la CCJA. Il faut néanmoins rester prudent. Cela n'est pas sans incidence financière sur le budget de la CCJA , puisque c'est la collectivité qui assume les frais financiers à la place de l'entreprise. De plus si plusieurs demandes étaient formulées des arbitrages seraient nécessaires.

### **Ayant entendu les explications du Président :**

### **Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

**DECIDE :** Avant de donner son accord définitif de mesurer l'impact sur le budget primitif de la CCJA 2007 et pour les années à venir et de mesurer également les incidences en matière de fiscalité.

### **9.3 Réhabilitation petits patrimoines**

Le Président expose :

La question de la réhabilitation du petit patrimoine dans les communes est une problématique récurrente. Le Président expose l'idée d'avoir recours à des entreprises d'insertion professionnelle cherchant des chantiers à taille humaine et accessible. Cela permettrait de proposer aux communes des solutions pour la réhabilitation de leurs calvaires, de leurs fontaines....

Il propose que soit budgété une somme de 15 000 € dans le budget primitif 2007. La participation de la CCJA venant en déduction des autres aides publiques pouvant être obtenues sur ce type de projet.

**Ayant entendu les explications du Président :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté**

**DECIDE** : de donner un accord de principe

**DIT** : que les crédits seront inscrits au budget primitif 2007.

**L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 heures 50**

Les Membres du Conseil de la Communauté du Jura Alsacien : EMARGEMENT

COMMUNES	Noms/prénoms des délégués	Fonction à la CCJA	PRESENCE	EMARGEMENT
BENDORF	Antoine ANTONY	Délégué	PRESENT	
	Christiane BLONDE	Délégué	Pouvoir à M Antony	
BETTLACH	Michel WITTIG	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	PRESENT	
	Adrien SCHOEFFEL	Délégué	Absent	
BIEDERTHAL	Josiane BURKLE	Délégué	Pouvoir à M Linder A	
	Jean-Claude JENNI	Délégué	Pouvoir à M Rauch	
BOUXWILLER	Dominique DIRRIG	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	PRESENT	
	Serge AHERAS	Délégué	Excusé	
COURTAVON	Roger KOCHER	Délégué	PRESENT	
	Bernard PRACHT	Délégué	PRESENT	
DURLINSDORF	Christian FUTTERER	Délégué	PRESENT	
	Yolande RUETSCH	Délégué	Pouvoir à M FUETTERER	
FERRETTE	Pierre BRAND	Délégué	Pouvoir à M NOBLAT	
	Jacques NOBLAT	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	PRESENT	
	Maurice MISSLIN	Délégué	PRESENT	
FISLIS	Clément LIBIS	Délégué	PRESENT	
	Louis MONA	Délégué	Pouvoir à M Libis	
KIFFIS	Jean-Marc BRINGIA	Délégué	Excusé	
	Maurice GRISWEG	Délégué	Pouvoir à M Bilger	
KOESTLACH	André LEHMES	Délégué	PRESENT	
	François KAUFFMANN	Délégué	PRESENT	
LEVONCOURT	Joseph GISSINGER	Président	PRESENT	
	Jean-Marie IRRLE	Délégué	PRESENT	
LIEBSDORF	Claudine MULLER	Délégué	PRESENTE	
	Alain THOMANN	Délégué	ABSENT	
LIGSDORF	Bernard BRUGGER	1 <sup>er</sup> Vice-Président	PRESENT	
	Guy BILGER	Délégué	PRESENT	
LINSDORF	Jean-Pierre LIBIS	Délégué	PRESENT	
	Jean-Paul FANKHAUSER	Délégué	Pouvoir à M Libis	
LUCELLE	Bernard FANKHAUSER	Délégué	PRESENT	
	Alain POINTET	Délégué	Pouvoir à M Fankhauser B	
LUTTER	Rémy HALM	Délégué	Pouvoir à Mme Doll	
	Bernadette DOLL	Délégué	PRESENTE	
MOERNACH	Bernard ENDERLIN	Délégué	ABSENT	
	Patrick STEMMELIN	Délégué	PRESENT	
OBERLARG	Ernest DIETLIN	Délégué	PRESENT	
	Dominique FROEHLI	Délégué	ABSENT	

